

Mars 2009

Brève de sécurité

Jardiner en toute sécurité

La neige à peine fondue et voilà le jardinier impatient de mettre son nez dehors. Malheureusement, chaque année, plus de 15 000 personnes se blessent lors de travaux de jardinage.

Dans la plupart des cas, ce sont les mains ou la tête qui sont touchés. C'est pourquoi le bpa rappelle quelques règles de sécurité:

- Utilisez une échelle stable et, si possible, l'attacher à une branche pour tailler arbres et arbustes ou pour la cueillette.
- Des chaussures solides préviennent les faux pas et des gants protègent contre les écorchures. Tondre pieds nus est d'une rare imprudence.
- Si des produits de jardinage corrosifs s'avèrent nécessaires, portez des gants, des lunettes et un masque lorsque vous les utilisez.
- Les appareils électriques tels que tondeuses, cisailles à haies, broyeurs, scies électriques et tronçonneuses facilitent les travaux de jardinage. Il faut toutefois observer strictement leur mode d'emploi et débrancher les appareils qui se bloquent avant toute manipulation.
- Conformément aux normes AES, toutes les prises extérieures auxquelles ces appareils sont raccordés doivent être équipées d'un interrupteur de protection à courant de défaut.
- En présence d'enfants, il faut redoubler de prudence, notamment en conservant les produits toxiques hors de leur portée. Il faut aussi renoncer aux plantes toxiques, car les petits sont incapables de faire la différence entre plantes toxiques ou pas. Vous trouverez une liste de ces plantes sur www.toxi.ch.
Il est important d'assurer les étangs de jardins et les tonneaux d'eau de pluie pour éviter tout risque de noyade.



bpa – Bureau de prévention des accidents
Formation
Hodlerstrasse 5a
CH-3011 Berne
Tél. +41 31 390 22 61
Fax +41 31 390 22 30
formation@bpa.ch
www.bpa.ch

